

Pistes cyclables à Thonon : le réseau

Thonon s'enorgueillit de proposer, sur son territoire, plus de 25 km de pistes et bandes cyclables. Récemment, plusieurs feux tricolores ont été équipés de panneaux permettant aux

cyclistes de les franchir au rouge. Il y a quelques semaines, encore, plusieurs nouvelles bandes cyclables ont été tracées. Si l'effort mérite d'être souligné, il faut néanmoins consi-

dérer la qualité de ce réseau. Et c'est là que le bât blesse. Car côté sécurité, la capitale du Chablais ne mérite pas forcément des lauriers. Une situation d'autant plus surprenante que l'adjoint thono-

nais en charge de l'urbanisme est un amateur de pédales. A première vue, on ne peut qu'applaudir à cette volonté affichée de privilégier le vélo à la voiture. Sauf qu'en réalité, il n'en est rien.

Ainsi, dès l'approche des feux rouges, généralement, les pistes s'estompent une centaine de mètres en amont, pour laisser les vélos attendre que le feu passe au vert derrière les pots d'échappement

et bien les empêcher de se positionner en première ligne. Des bandes trop étroites, à celles où la cohabitation avec les voitures n'est absolument

Trop petite et très dangereuse



Avenue du Général-de-Gaulle. En agglomération, la largeur recommandée est de 1,5 m, sans descendre en dessous de 1 m pour franchir des obstacles. Devant le parc des thermes, on est très loin du compte. La bande (hors marquage) ne mesure que 70 cm, tout juste la largeur d'un guidon. Située le long de stationnement, ce qui ajoute au danger, elle devrait même comporter « une surlargeur de 0,5 m » de sécurité lorsque les automobilistes manœuvrent ou ouvrent les portes. Il n'en est rien, au contraire.

Une priorité à droite vicieuse



En haut de l'avenue du Turgot. En quittant le centre-ville par l'avenue du Général-de-Gaulle, la bande cyclable croise l'avenue du Turgot. Le carrefour est une priorité à droite. Sauf que le marquage au sol, avec la bande qui ne s'arrête pas, laisse penser que les vélos sont prioritaires. « Lorsque la bande n'est pas prioritaire, le marquage s'interrompt dans la traversée du carrefour », recommandent les textes officiels. Lorsque les indications induisent en erreur, la prudence est de mise.

Un tracé qui fait slalomer



Avenue Jules-Ferry. Devant le garage Midas, entre le Carrefour Market et la place des Arts, la nouvelle bande cyclable a déjà été légèrement revue. En effet, elle a des allures de slalom : les petits virages à angles droits ont d'ores et déjà été arrondis. Mais la dangerosité réside dans la trajectoire des voitures que rien n'empêche de mordre sur la bande cyclable. En pareille situation, des petits îlots doivent protéger les chicanes et empêcher les vélos de se retrouver coincés contre le trottoir.



Le réseau cyclable thononais, quelque peu décousu, est détaillé sur le site internet de la Ville.

Des places de parking débordent



Devant la galerie de l'Etoile. Avenue du Général-de-Gaulle, au niveau de la galerie de l'Etoile, une récente bande cyclable longe l'arrière des voitures stationnées en épis. Problème, les véhicules débordent régulièrement des places de parking, parfois parce qu'ils sont mal garés, parfois parce qu'ils sont simplement trop longs. Sans compter le danger que représentent pour les vélos les voitures sortant en marche arrière.

s'agrandit mais la sécurité régresse

pas gérée, en passant par les tracés qui s'arrêtent net, sans prévenir, avant de reprendre environ 200 mètres plus loin, comme sur l'avenue d'Evian, les efforts restent à faire pour

que les Thononais troquent la voiture pour le vélo. Et cela en toute sécurité. Du haut de sa selle, on sent nettement les efforts faits à certains endroits... pour le

confort des automobilistes. Plus surprenant, nombreux aménagements, souvent les plus récents d'ailleurs, ne respectent même pas la réglementation en vigueur en

matière de création de réseau cyclable. En effet, des bandes trop étroites présentent un réel danger pour le cycliste qui entreprend de ne rouler que

là. Parfois, il est paradoxalement plus sécurisant de ne pas emprunter les bandes et pistes réservées aux cycles tant celles-ci présentent de

réels dangers pour les usagers. Tour d'horizon de plusieurs points noirs de l'agglomération thononaise.

EMMANUEL ROUXEL

200 m au milieu de nulle part



Avenue d'Evian. Devant l'Intermarché, à l'Est de Thonon, une micro bande cyclable a, dira-t-on, le mérite d'exister. Mais entre le décroché qui permet de s'y insérer et sa fin à peine 200 mètres plus loin, le cycliste qui arrive à en profiter est bien chanceux. Mais le plus dangereux est à l'issue de l'une des plus petites bandes cyclables au monde : elle se termine dans un rétrécissement de la chaussée, qui a pour effet de bloquer le cycliste entre les véhicules et le trottoir. Celle-ci ferait mieux de ne pas exister.

Place aux voitures devant l'école



Avenue Jules-Ferry. Devant l'école Jules-Ferry, pourtant école de quartier, à chaque entrée ou sortie des classes, la bande cyclable sert d'arrêt-minute (plus ou moins long d'ailleurs). Les parents n'hésitent pas à laisser là leur véhicule pour, non pas attendre, mais descendre chercher leurs enfants. Sauf qu'aux heures de pointe (quatre fois par jour), entre la circulation chargée sur la route normale, les portes qui s'ouvrent sans aucune vérification et les voitures qui repartent, mieux vaut éviter ce secteur.

Et tout d'un coup... plus rien !



Rue Fernand-David. L'intention était bonne : remplacer des places de stationnement le long de la chaussée par une bande cyclable. Sauf que, quelques dizaines de mètres avant le feu, ledit espace réservé s'arrête net. Laissant le cycliste dans l'inconnue quant à la poursuite de sa trajectoire. C'est encore pire à ce carrefour avec feu rouge et plusieurs voies, si l'amateur de vélo doit traverser l'ensemble de la chaussée pour tourner à gauche. Mieux vaut, dès lors, mettre pied à terre.

Un terrain plus adapté au quad



Avenue Jules-Ferry. Certains couloirs réservés aux vélos dans la capitale du Chablais présentent une configuration digne de chemins de terre, plus propice à la pratique du quad (ou du VTT...) qu'à celle du vélo de ville. Entre les routes déformées, les plaques d'égouts mal ajustées, les petits trottoirs à franchir, les rebouchages de chantiers qui se délitent ou simplement les chaussées déformées, il faut parfois préférer la voie des voitures pour ne pas chuter.

Une bande moins large qu'un vélo



Boulevard de la Corniche. Pour se rendre vers Corzent, depuis le boulevard de la Corniche, les cyclistes sont invités à emprunter, dans un virage, une bande cyclable d'à peine 50 cm, moins large... qu'un guidon de vélo. Comment dès lors imaginer que cet aménagement est utile à la sécurité de ses usagers ? Une fois n'est pas coutume dans le réseau thononais, il est presque plus dangereux d'emprunter la bande que de rouler sur la route où, au moins, les voitures contournent expressément le cycliste.

Quand la piste sert de stationnement



Chemin de Morcy. Devant le Centre médical du Chablais, chaque jour, des voitures stationnent en quasi impunité sur la très large piste cyclable. Une infraction qui devrait pourtant leur coûter, maintenant, 135 euros. Problème : la piste n'est guère matérialisée et surtout rien n'empêche les véhicules de s'y enfilier, alors que quelques potelets suffiraient. A croire que l'on accepte que cette piste se transforme en extension officielle du parking trop petit du CMC. Avec les dangers qui vont avec.